

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2018

Le Quatre avril deux mil dix huit , à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur PAYEN, Maire.

Convocation du :28 Mars 2018

Présents : MM.PAYEN--CHANTELOUP- GAILLARD --BOUCHARD- BASSET – PEIGNE - MALHERBES - MAZIER- LE GALL - BURNOUF –QUINETTE.

Absents : - Madame Goubert (procuration à Monsieur Payen)- Monsieur Remoué –Monsieur Gasselín-Madame Gossé.

APPROBATION : SEANCE DU 26 Février 2018

ETUDE DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG → CHOIX DU CABINET D'ETUDE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a consulté trois cabinets d'étude et précise que les adjoints et les membres de la commission urbanisme ont été invités à se réunir le 7 mars pour prendre connaissance des deux offres reçues des cabinets d'étude CDHAT et AVICE, conformément au cahier des charges , le cabinet URBA ayant décliné la proposition.

- Proposition du CDHAT se décomposant en 3 phases (diagnostic, scénario et programme d'actions) pour un montant total HT 6 600 € TTC 7 920 €

- Proposition du Cabinet AVICE se décomposant en 3 phases (méthodologie avec 5 étapes, communication (en option) et conditions de réalisation (en option) pour un montant total

HT 16 710,15 € TTC 20 052,18 €.

Il ajoute que ce projet d'aménagement du centre bourg porté par la Communauté de Communes »Granville Terre et Mer », est financé par la Région et le Département respectivement à 50% , 30 % et 20 % en autofinancement.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet
- Donne son accord pour le cabinet AVICE, sans options pour un montant de 16 710,15 € HT
- Approuve le plan de financement suivant :
Région = 8 355 €
Département = 5 013 €
Autofinancement = 3 342 € + 3 342 € de TVA,

- ➔ Autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de la Région et du département,
- ➔ Autorise le Maire à signer le devis et tout autre document

AMENAGEMENT PRESENCE POSTALE ➔ CHOIX DE L'ARCHITECTE :

Le Maire rappelle le projet d'aménagement de la présence postale dans les locaux du rez de chaussée de la mairie et précise que 3 architectes ont été consultés :

- Dominique HEBERT- Annoville
- Composite Architectes- Regnéville/mer
- Florence Leconte-Lerouxel – Marigny-le-Lozon.

Les propositions sont les suivantes :

- ➔ 9,25 % du montant HT des travaux pour le cabinet Hébert,
- ➔ 8% du montant HT des travaux validés + 4 000 € HT avec étude de faisabilité égale à 1 800 € HT pour le cabinet Composite Architectes,
- ➔ 13% du montant HT des travaux avec étude de faisabilité de 4 800 € HT.

Monsieur Peigné attire l'attention sur les écarts du montant des honoraires .

Considérant la nature des travaux à réaliser avec la poste, le Maire ajoute que l'étude de faisabilité est cependant essentielle et demande aux membres du conseil municipal de réfléchir sur sa pertinence.

Après en avoir délibéré et voté (10 pour le cabinet Composite, 1 pour le cabinet Hébert et 1 abstention), le conseil municipal retient le cabinet Composite , charge le Maire de prévenir le cabinet et l'autorise à signer les pièces du marché .

ZERO PHYTO :DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE SEINE NORMANDIE :

Dans le cadre du respect de la charte d'entretien des espaces publics – niveau 3 – ne plus traiter, Monsieur Chanteloup propose l'acquisition du matériel suivant :

- chariot et lance Ripagreen à chaleur pulsée pour un montant de 2 290 € HT ,
- débroussailleuse à dos pour un montant de 650 € HT, et fait circuler la documentation aux élus.

Il ajoute que l'Agence de l'Eau Seine Normandie aide financièrement à 50 %.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal est favorable pour l'achat du matériel , charge le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau avec une demande de dérogation pour éviter un retard sur la commande du dit matériel.

QUESTIONS DIVERSES :

1 / Location benne collecte déchets verts

Monsieur Chanteloup communique la prestation assurée par Monsieur Jean-Luc Fortin proposant les mêmes tarifs que l'année dernière , soit :

Location de la benne → 46 €/mois

Transport vers plate forme de traitement → 80 €

Traitement tontes pelouse → 20 € / Tonne

Traitement branchages → 24 €/Tonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le Maire de passer commande pour l'année en cours.

2/ Entretien surface enherbée à la station assainissement

Monsieur Chanteloup présente deux devis avec deux passages par an :

- entreprise COSSE → 6 060 € TTC
- entreprise Les Paysages d'Elle → 2 653,32 TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise « Les Paysages d'Elle » et charge le Maire de passer la commande.

3/ Fourniture et pose clôture parcelle cadastrée AC 100, rue de la Gare

Monsieur Chanteloup présente deux devis pour la fourniture et la pose d'une clôture rigide sur une longueur de 31,50 mètres :

- entreprise COSSE → 2 047,30 € TTC
- entreprise concept paysage sourdin → 2 638,44 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour passer la commande à l'entreprise Cossé.

4/ Communauté de Communes → modification des statuts

• Retrait délibération du conseil municipal du 26 février 2018

Le Maire indique que par courrier de Monsieur le Sous-Préfet du 21 février 2018 adressé à Monsieur le Président de la communauté de communes « Granville Terre et Mer », l'attention est attirée sur le fait que « le transport au centre aquatique des élèves dans le cadre de l'apprentissage de la natation » relève de la compétence scolaire, compétence dont ne dispose pas la communauté de communes.

Il convient donc d'annuler la délibération du conseil municipal du 26 février 2018 portant sur la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve .

• Modification statuts communauté de communes « Granville Terre et Mer »

Intégration des compétences GEMAPI, Activités de piscine, transport des élèves et prise en compte de la création du petr

1/ Le Maire rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié l'article L.5214-16 du CGCT relatif aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et a rendu obligatoire, l'exercice de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de

Protection contre les Inondations et submersions marines – GEMAPI » par les Communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il convient donc de modifier les statuts de Granville Terre et Mer en ajoutant aux **compétences obligatoires** :

1.3 GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement (au 1^{er} janvier 2018)

Etude, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau , canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau , à ce canal ou à ce plan d'eau ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

2/ Par ailleurs, Monsieur le Président précise que le centre aquatique est en cours d'achèvement et que l'ouverture devrait intervenir en avril 2018. La Communauté de Communes doit donc modifier ses statuts pour exercer les compétences liées aux activités de piscine : apprentissage de la natation, natation sportive et autres activités sportives aquatiques.

Il serait ainsi ajouté aux **compétences facultatives** :

3.2. Sport

- **Activités de piscine (hors retenues d'eau de mer)**
 - **Apprentissage de la natation**
 - **Natation sportive**
 - **Autres activités sportives aquatiques de piscine**

3/ De même, afin de favoriser l'apprentissage et la pratique de la natation par tous les scolaires du territoire de Granville Terre et Mer, le Maire propose de modifier les statuts afin de prendre en charge une partie de la compétence scolaire, limitée au transport au centre aquatique des élèves des écoles, collèges et lycées du territoire de Granville Terre et Mer dans le cadre de l'apprentissage de la natation.

Il serait ainsi ajouté aux compétences facultatives :

3.7 scolaire

• **Transport au centre aquatique des élèves fréquentant une école, un collège ou un lycée du territoire de la communauté de communes dans le cadre de l'apprentissage de la natation.**

Enfin, suite à l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2017, portant création du syndicat mixte fermé issu de la fusion du syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et du syndicat mixte du SCOT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et transformant ce syndicat mixte fermé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, il convient d'adapter nos statuts en modifiant les **compétences obligatoires, article 1.1 Aménagement de l'espace :**

Par le remplacement de

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur : la communauté adhère au Syndicat mixte du SCOT du Pays de la Baie du Mont Saint Michel, pour l'approbation, le suivi et les révisions du SCOT et des schémas de secteur
- Participation à la mise en place d'une politique supra-communautaire à travers notamment l'Adhésion et la participation au Syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel

Par

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT), schéma de secteur et participation à la mise en place d'une politique supra-communautaire, à travers notamment l'Adhésion et la participation au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Baie du Mont Saint-Michel .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité approuve la modification des statuts de Granville Terre et Mer et charge le Maire d'en informer le président de la communauté de communes.

5/ Communauté de communes → projet de schéma de mutualisation

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le calendrier d'élaboration du schéma de mutualisation s'est déroulé sur une période de 3 ans de 2015 à 2018 pour établir un état des lieux des besoins .

Il ajoute que le plan d'action pour 2018 porte sur la veille juridique , le partage d'informations et groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et se prononce favorablement sur le projet de mutualisation, étant entendu que la collectivité reste souveraine pour l'adhésion à la mutualisation proposée.

6/ Commercialisation des parcelles du lotissement communal « les rousselières »

Le Maire propose d'élargir la publicité pour la vente des 4 lots restant à vendre et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve , charge le Maire de prendre contact avec les cabinets concernés et respecter les modalités en vigueur.

7/ Etude de poste Monsieur Michel Benset :

Prestation Handicap emploi → aménagement poste de travail

Le Maire rappelle la situation thérapeutique de Monsieur Michel Benset et informe les membres du conseil municipal de l'intérêt à poursuivre une réflexion sur l'aménagement de son poste ou de ses fonctions avec l'appui de l'association Handicap Emploi .

Il décrit le rôle de l'intervention d'un ergonome consultant pour permettre à l'agent un retour à l'emploi dans des conditions adaptées.

Coût de la prestation: 3000 € avec prise en charge du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer la convention.

8/ Révision des tarifs du gîte et de la Maison des Services publics :

Après examen en commission, Monsieur Bouchard propose une révision des tarifs du gîte comme suit , applicables à partir du 5 avril pour les nouvelles réservations :

- personne/nuit → basse saison 20 €
 - Haute saison 25 €
- gîte complet 1 nuit → basse saison 350 €
 - Haute saison 450 €
- gîte complet week end (du vendredi 16 H au samedi ou dimanche 10 H)
 - Basse saison 600 €
 - Haute saison 750 €
- gîte complet 1 semaine
 - Basse saison 1 500 €
 - Haute saison 1 900 €
- Jours fériés → tarifs haute saison
- draps par personne 10 €
- forfait ménage – gîte complet 250 €
 - 1 chambre 25 €

Il ajoute une mise à jour des tarifs sur le site internet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le Maire de prévenir le régisseur.

9/ Maison des services publics

Mise à disposition petite salle de la musique pour cours privés

Le conseil municipal approuve une participation de 5 €/mois et par participant pour des cours privés dispensés par des auto entrepreneurs à compter du 1^{er} septembre 2018 dans la petite salle de la musique.

10/ Convention de mise à disposition des locaux à l'association « rejouets »

Le Maire remet à chacun des élus le modèle de convention de mise à disposition des locaux du presbytère et de Dynamic Jeunes à l'association « Rejouets » pour examen et validation au prochain conseil municipal.

11/ Cantine :

• Règlement intérieur d'hygiène et de sécurité

Monsieur Bouchard donne lecture du règlement intérieur hygiène et sécurité actualisé et examiné en commission le 27 mars

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve son application dès le 5 avril et charge le Maire de le diffuser aux services concernés .

• Modification du règlement de la cantine

Considérant une évolution pour passer les commandes à Transgourmet, il convient d'adapter le règlement remis aux familles, et réfléchir sur les inscriptions des enfants à la cantine des familles occupant un travail intérimaire.

12/ Compte rendu conseil d'école du 22 février 2018

Monsieur Gaillard donne lecture du conseil d'école et notamment sur les points suivants :

- Présentation du Contrat Local d'Aide à la Scolarité (C L A S) financé à 30% ou 40 % par la CAF avec liste des enfants concernés.
- Détail des projets et des sorties envisagées
- Porte ouverte du 16 juin
- Le problème de l'agitation des enfants sur le temps du midi est évoqué, de même que la question sur la pratique du vélo.

12/ Réforme des rythmes scolaires :

Le conseil municipal est informé de l'avis favorable de l'inspection académique pour le projet d'organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2018 s'étalant sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H45 à 12 H et de 13H45 à 16H30).

13/ Frais de scolarité pour les communes voisines :

Suite à une erreur figurant sur la liste des élèves scolarisés à Cérences et domiciliés hors commune, le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de modifier le montant de la participation de la commune de Muneville/mer et de La Meurdraquière comme suit :

- Muneville/Mer → 900 € pour un élève scolarisé en maternelle,
 - La Meurdraquière → 459 € pour un élève domicilié en primaire.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le Maire d'en informer les deux communes concernées.

14/ Mise à disposition du jardin communal :

Le conseil municipal approuve la mise à disposition du jardin communal à Monsieur

Vasile

MOTOFOLEA du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 pour un montant de 20 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le Maire d'éditer le titre de recette correspondant.

15/ Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture du gaz naturel :

Le conseil municipal est invité à réfléchir sur la proposition du SDEM avant décision au prochain conseil municipal.

16/ Rapport SATESE

Monsieur Chanteloup donne lecture du rapport annuel récapitulatif des visites effectuées par le service SATESE en 2017, sans remarque particulière.

17/ Demandes :

- **Madame Angélique Basset** pour occuper la salle des fêtes le mercredi après-midi de 16H30 à 17H15 en septembre 2018 et dispenser des cours de zumba aux enfants de 6 à 11 ans.

Le conseil municipal est favorable sur le principe de l'animation et le Maire propose d'examiner la demande en commission pour fixer les modalités.

- **Monsieur Josselin Logeais** pour l'installation d'un véhicule « food truck » à Cérences et donc occuper le domaine public sur l'espace d'une remorque de 4,20m x 2m30.

Le conseil municipal souhaite rencontrer Monsieur Logeais avant de donner une réponse.

18/ Motion contre la suppression de la ligne secondaire SMUR de Granville :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le texte de la motion et demande que le projet de la suppression de la ligne secondaire de SMUR à Granville soit abandonné, et propose de déposer des exemplaires dans les cabinets médicaux et pharmacie.

19 / Collectif citoyen de défense des axes ferroviaires Paris –Granville, Caen Rennes et Caen Tours :

Document remis aux élus.

20/ Lutte contre le frelon asiatique :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal renouvelle sa participation financière de 60 € au FDGDON au titre de la lutte collective contre le frelon asiatique pour l'année 2018, et autorise le Maire à signer la convention.

21/ Informations :

a/ Le produit de la taxe d'aménagement pour l'année 2017 s'élève à 19 726 €.

b/ CLIC :

Le CLIC souhaite développer des actions en faveur des personnes âgées avec d'autres partenaires et propose une animation à Cérences avec une pièce de théâtre jouée le 22 mai

dans la salle des fêtes.

Le Maire propose la gratuité et la prise en charge du verre de l'amitié.

Le conseil municipal approuve.

c/ Réhabilitation du logement 2 rue principale :

Les éléments de mission de l'architecte sont les suivants :

- ➔ Phase AVP en avril
- ➔ Phase PRO en mai.

d/ Impayés à la cantine :

Le Maire indique que les relances sur les impayés cantine (8 806,20 €), la somme de 3 084,70 € a pu être récupérée.

e/ Organisation de l'Apéro concert du 14 juillet par les Pompiers , place du champ de foire :

Il convient de rencontrer les pompiers, la gendarmerie, Monsieur Chanteloup , Monsieur Gaillard et Monsieur Faure pour prendre les dispositions nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

f/ Remerciements Club Aïkido pour le prêt de la petite salle à la clôture du stage ;

g/Communauté de Communes « Granville Terre et Mer » :

- ➔ Présentation du tableau récapitulatif investissement du centre aquatique,
- ➔ Invitation à une conférence sur la mobilité,
- ➔ Elaboration du cahier des charges sur le PLUI en mai 2018, avec une étude s'étalant sur 73 mois et désignation d'un référent communal.
- ➔ Compte rendu du conseil communautaire du 6 mars 2018.

h/ Remerciements Elise adressés aux membres du conseil municipal pour le cadeau naissance.

i/ Photos anciennes de l'école ➔ à transmettre à l'association « Chemin Chaussée »

j/ Il est précisé que les statuts pour le don du Sang sont en cours de préparation.

Le Maire répond à Monsieur Peigné que la convention pour l'entretien des bornes incendie est en cours de préparation par le SDEAU et ajoute que la charge financière revient à la collectivité.

